



Précis Dalloz

# la théorie des obligations

vision juridique et économique

René Savatier

Troisième édition



DALLOZ

**PRÉCIS DALLOZ**

**LA THÉORIE  
DES OBLIGATIONS**

**vision  
juridique et économique**

Par

**René SAVATIER**

*Doyen Honoraire*

*de la Faculté de Droit et des Sciences économiques  
de Poitiers*

*I 1342*



**DALLOZ**

11, rue Soufflot  
75240 Paris Cédex 05

**1974**

# TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

## INTRODUCTION

### CHAPITRE PREMIER

#### BUT ET CONCEPTION DE CE COURS S'ADRESSANT AUX ÉCONOMISTES ET AUX JURISTES

##### I. — Pourquoi une double vision de la matière enseignée ?

	Pages.
1. Les futurs économistes ont fait choix d'une technique différente du droit, mais construite des mêmes matériaux et pour les mêmes hommes . . . . .	3
2. Utilité, pour les futurs juristes, d'une vision économique du Droit. . . . .	5
3. Les divergences du vocabulaire technique. . . . .	5
4. Les deux techniques ne peuvent jamais s'ignorer, chacune se développant en fonction de l'autre. Application aux Communautés européennes. . . . .	6
5. La comptabilité, en tant que technique auxiliaire commune du droit et de l'économie politique. . . . .	8

##### II. — Pourquoi l'étude du « droit des créances et des obligations » doit-elle être spécialement commune aux juristes et aux économistes ?

6. La formation que représente le droit des obligations pour les juristes. . . . .	9
7. L'intérêt de cette formation pour les économistes. . . . .	10
8. Ce que représente, — spécialement pour les économistes, — le droit des créances et des obligations. . . . .	10

### CHAPITRE II

#### MATIÈRE ET PLAN DU COURS

##### I. — Matière du cours : le rapport créance-obligation.

9. Définition de la créance et de l'obligation. . . . .	13
10. Caractères propres du bien-créance, mettant un autre bien au potentiel entre un créancier et un débiteur. . . . .	14
11. Objet d'une créance : distinction des biens en soi et des biens en tant qu'objets de créance. . . . .	15

	Pages.
12. Droits personnels et droits réels : les biens « en soi » différent des « biens dus » . . . . .	16
13. Le paiement d'une créance substituant, au « bien dû », un « bien en soi » . . . . .	17
14. Sujets actifs et passifs d'une créance : ils doivent être juridiquement des personnes. Ainsi, l'entreprise, en cette simple qualité, n'est ni créancière ni débitrice . . . . .	18
15. Cas de pluralité des sujets passifs : les débiteurs solidaires, <i>in solidum</i> , indivisibles ou accessoires . . . . .	19
16. Les rapports entre codébiteurs . . . . .	21

## II. — Mise en œuvre du rapport créance-obligation.

### A. — Mise en œuvre comptable.

17. Les créances et les obligations, éléments essentiels de la comptabilité . . . . .	21
18. Comment ces éléments apparaissent en partie double . . . . .	23
19. Créances et dettes dans l'analyse comptable économique . . . . .	24

### B. — Mise en œuvre juridique.

20. Sources des créances . . . . .	24
21. Plan du présent livre . . . . .	25

## PREMIÈRE PARTIE

### LES BIENS PATRIMONIAUX EN TANT QU'OBJET DES CRÉANCES

#### TITRE PREMIER

##### Les biens individuellement considérés.

#### CHAPITRE PREMIER

##### AFFINEMENT HISTORIQUE DE LA CONCEPTION DES BIENS

22. Le stade des biens corporels . . . . .	31
23. Passage du stade des biens corporels à la notion des biens incorporels . . . . .	32
24. La généralisation de la vision incorporelle des biens . . . . .	32
25. Caractère partiellement inachevé de l'évolution . . . . .	34

#### CHAPITRE II

##### VISION CORPORELLE DES BIENS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INSÉRÉS DANS UNE CRÉANCE

##### I. — La distinction des meubles et des immeubles.

26. Raisons logiques de cette distinction . . . . .	36
27. Extension abusive de la distinction . . . . .	37

## II. — Localisation territoriale de l'immeuble par nature comme objet des contrats.

	Pages.
28. Conception du Code civil . . . . .	38
29. La représentation de l'immeuble par sa projection géométrique sur un plan; mobilisation de la « parcelle » dans les créances . . . . .	39
30. Passage inachevé de la géométrie plane à la géométrie dans l'espace . . . . .	40
31. Insuffisante utilisation, dans la pratique des contrats et la vie des créances, des techniques de la géométrie dans l'espace . . . . .	40
32. Les divers modes d'entrée de l'immeuble concret dans la vie économique des créances . . . . .	41

  

	Pages.
III. — Les immeubles par nature selon leur utilisation économique dans les contrats.	
33. Le statut, dans les contrats, de l'immeuble industriel ou commercial . . . . .	42
34. Le fonds agricole et la transformation que lui impose, dans les contrats, une vision économique moderne . . . . .	44
35. Suite. Le passage d'une économie de perception de fruits à une économie de production . . . . .	44
36. Suite : Survivance d'une mystique de la propriété terrienne . . . . .	45
37. Le statut, dans les contrats, de l'immeuble d'habitation, et le droit à son ball . . . . .	47
38. Suite : La négociation d'appartements dans un immeuble collectif d'habitation . . . . .	49
39. Les terrains à bâtir dans les transactions juridiques . . . . .	51
40. Propriété foncière. Aménagement du territoire. Contraintes d'urbanisme . . . . .	52

## IV. — Les meubles corporels dans le courant des contrats.

41. Nature des meubles corporels . . . . .	53
42. La règle : « En fait de meubles possession vaut titre. » (L'article 2279 du Code civil.) . . . . .	54
43. Limites modernes apportées à l'application de l'article 2279 : les macro-meubles, et les micro-meubles . . . . .	56
44. Cas des meubles corporels représentant techniquement des droits incorporels; leur commodité dans les contrats . . . . .	57

## V. — Les fluides, objets de créances et de contrats.

45. Nature juridique propre, et importance économique des fluides . . . . .	57
46. Utilisation, par le droit des créances, des caractères propres des fluides . . . . .	58
47. Les droits sur l'air et l'eau . . . . .	59

## VI. — L'énergie, objet de créance.

48. Apparition de ce bien moderne, uniquement négociable comme objet de créance . . . . .	60
---	----

49. Le courant électrique comme objet de créances, et ses rapports avec les biens énergétiques. . . . .	61
50. Le statut général du bien-énergie en droit français.	61
51. La crise économique de l'énergie et son commerce international. . . . .	62

## CHAPITRE III

## VISION INCORPORELLE DES BIENS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INSÉRÉS DANS UNE CRÉANCE

## I. — Perspective générale.

52. Réalisme de cette perspective. . . . .	64
--	----

## II. — La conception incorporelle de la propriété.

53. Le droit incorporel constituant la propriété d'un bien. . . . .	65
54. La « propriété » d'un bien incorporel. . . . .	65
55. Les démembrements de la propriété : principe. . . . .	66
56. Les restrictions à la « propriété » privée, et le « déclin » de celle-ci . . . . .	67

## III. — Les biens purement incorporels, en tant que créances, et objets de créances.

57. Le bien-créance. . . . .	68
58. Les parts sociales et actions de société dans les contrats. . . . .	69
59. Les clientèles et leur prise en charge par les contrats. . . . .	71
60. Les monopoles ou oligopoles en général, et leur entrée dans les créances et les contrats. . . . .	72
61. Suite : Monopoles temporaires accordés aux créateurs intellectuels. . . . .	73
62. Suite : Monopoles dérivés de l'origine d'une marchandise. . . . .	76
63. Suite : Monopoles professionnels et faveurs d'Economie dirigée. . . . .	77

## IV. — Les techniques contractuelles de matérialisation de droits incorporels.

64. Utilité et mécanisme de ces techniques. . . . .	80
65. Entre qui devient efficace la transmission du droit incorporel matérialisé dans un titre corporel : technique de l'inopposabilité. . . . .	81

## V. — Démembrements contractuels de la propriété des biens corporels ou incorporels circulant dans les contrats.

66. Technique de ces démembrements. . . . .	83
67. La copropriété des biens quelconques, et les contrats portant sur elle. . . . .	84

68. L'usufruit d'un bien quelconque. . . . .	86
69. Plasticité et généralisation des opérations démembrement des droits. . . . .	89
70. Démembrements de la propriété d'un immeuble par nature. . . . .	89
71. Démembrements concernant la propriété des meubles. . . . .	92
72. Sûretés réelles; nature générale. . . . .	93
73. Classification des sûretés réelles. . . . .	93

## VI. — Le travail : bien uniquement assumé par des créances.

74. Importance du travail comme bien incorporel, et bivalence de sa nature. . . . .	95
75. Les ventes de services faites par les entreprises. . . . .	96
76. Vision comptable de la créance née d'un contrat de travail salarié. . . . .	96
77. Vision humaine et sociale du bien-travail; son incorporation dans le droit. . . . .	98
78. Rapports contractuels du capital et du travail dans l'entreprise. . . . .	99
79. Les droits généraux du travail salarié dans l'entreprise. . . . .	101

## VII. — La monnaie en tant que bien faisant l'objet de créances.

80. La monnaie au service des échanges contractuels, sous son double aspect de monnaie de paiement et de monnaie de compte. La représentation de tous les biens par une valeur comptable. . . . .	104
81. Matérialisation et dématérialisation de la monnaie. . . . .	106
82. L'instabilité de la monnaie, source de désordres juridiques dans les créances. . . . .	109
83. Les correctifs contractuels de la fausseté des comptes en monnaie fondante; l'indexation. . . . .	110
84. Difficulté de reclasser une monnaie de compte ayant un pouvoir d'achat constant. . . . .	113

## TITRE II

## Universalités de biens susceptibles d'être insérés dans les créances.

## CHAPITRE PREMIER

## LES DIVERS ASPECTS DE LA COMPLEXITÉ DES BIENS

85. Le groupement incorporel de plusieurs biens est l'opération inverse, mais souvent complémentaire, de celle par laquelle un bien est incorporellement démembré. . . . .	117
86. Réunion d'un bien accessoire à un bien principal. . . . .	118
87. Ce que sont les universalités de biens. . . . .	119

## CHAPITRE II

LES UNIVERSALITÉS DE BIENS GROUPÉES  
PAR UNE COMMUNE AFFECTATION ÉCONOMIQUE

	Pages.
88. Les universalités de fait. . . . .	120
89. Le fonds de commerce-universalité de droit; sa conception juridique . . . . .	121
90. Suite : Eléments du fonds de commerce. . . . .	122
91. Suite : Publicité des droits s'exerçant sur le fonds de commerce . . . . .	125
92. Suite : Caractère artificiel et économiquement boiteux de la notion de fonds de commerce. . . . .	126
93. Opposition de la notion d'entreprise à la conception juridique vieillie du fonds de commerce. . . . .	128
94. L'universalité économiquement contenue dans les parts sociales et les actions de sociétés. . . . .	130

## CHAPITRE III

LES UNIVERSALITÉS DE BIENS RÉSULTANT  
DE CE QU'ILS APPARTIENNENT A LA MÊME PERSONNE;  
LA THÉORIE DU PATRIMOINEI. — L'unité du patrimoine d'une personne,  
siège du droit de gage général de ses créanciers.

95. Principe. . . . .	132
96. L'action oblique . . . . .	133
97. L'action paulienne . . . . .	134

## II. — Transmissions et dédoublement d'un patrimoine.

98. Intransmissibilité relative du patrimoine. . . . .	135
99. Dédoublements du patrimoine . . . . .	136

## SECONDE PARTIE

## ÉTUDE DES CONTRATS PATRIMONIAUX

## CHAPITRE PREMIER

## VUE GÉNÉRALE

100. Relation entre la liberté humaine et la vie des créances : l'acte juridique. . . . .	141
101. Le contrat des juristes, dans ses correspondances économiques avec l'échange, l'entreprise, le marché, pris au sens de l'Economie politique . . . . .	142
102. La différence des langages et des classifications. . . . .	144

## CHAPITRE II

## FORMATION DU CONTRAT

## I. — Le contrat et l'autonomie de la volonté.

	Pages.
103. Le contrat est un acte juridique convenu entre deux ou plusieurs personnes; utilisation plus rare de l'acte unilatéral. . . . .	146
104. Développement du consensualisme, mais importance persistante de certaines formes dans les actes. . . . .	147

## II. — Comment se nouent les contrats.

105. Le schéma classique de l'offre et de l'acceptation. . . . .	149
106. Complexité corrigeant le schéma classique de négociation. . . . .	150
107. Les contrats entre absents. . . . .	151
108. Les avant-contracts et les enchaînements de contrats. . . . .	153

## III. — Vices du consentement et incapacités.

109. La liberté nécessaire du consentement, et ses vices. . . . .	154
110. Capacité de contracter. . . . .	157

IV. — Le pouvoir donné à certaines personnes  
de contracter pour autrui.

111. La place envahissante de la représentation dans le droit d'aujourd'hui. . . . .	158
112. Preuve de la représentation . . . . .	159
113. Les contrats collectifs dans le droit nouveau. . . . .	160
114. La stipulation pour autrui dans le droit d'aujourd'hui. . . . .	162
115. Le porte-fort. . . . .	164

## CHAPITRE III

## L'ORDRE PUBLIC DANS LES CONTRATS

I. — Le propre de l'ordre public est de limiter, dans l'intérêt général,  
l'autonomie de la volonté des contractants.

116. Nécessité de cette limite. . . . .	165
117. Evolution de l'ordre public. . . . .	165

## II. — L'ordre public du Code civil initial.

118. Protection de la constitution familiale et des libertés individuelles, dans les rapports d'argent intéressant la famille. . . . .	166
119. Protection des libertés individuelles contre les engagements perpétuels et certains contrats léonins. . . . .	167

## III. — L'ordre public social.

	Pages.
120. Apparition de l'ordre public social dans le contrat de travail. . . . .	168
121. L'ordre public social dans le bail d'immeuble. . . . .	168
122. Autres applications de l'ordre public social. . . . .	170

## IV. — L'ordre public économique.

123. L'ancienne conception de l'économie libérale. . . . .	170
124. Nouvelles conceptions de l'ordre public économique. . . . .	171
125. Les moyens de maîtrise de l'économie dirigée. . . . .	173
126. Suite : Le Plan dans ses rapports avec l'ordre public économique. . . . .	175
127. Les délits économiques. . . . .	176
128. L'ordre public économique européen. . . . .	178

## CHAPITRE IV

CLASSIFICATIONS JURIDIQUES  
DES CONTRATS PATRIMONIAUX

129. Elimination des contrats à titre gratuit. . . . .	180
--	-----

## I. — Contrats unilatéraux et contrats synallagmatiques.

130. Définition et chronologie. . . . .	180
131. Intérêts pratiques de la distinction. . . . .	182
132. L'objet et la cause dans les obligations contractuelles réciproques. . . . .	183

## II. — Contrats consensuels et contrats solennels.

133. Le rôle essentiel de la forme dans les contrats solennels. . . . .	184
---	-----

## III. — Contrats commutatifs et contrats aléatoires.

134. Principe et intérêt de la distinction. . . . .	185
135. Le calcul et la cotation économique des chances. Conséquences juridiques. . . . .	186

## IV. — Contrats commerciaux et non commerciaux.

136. La distinction et ses intérêts. . . . .	187
--	-----

## V. — Contrats nommés et contrats innomés.

137. Caractère traditionnel du droit civil et de ses catégories. . . . .	188
138. Vieillessement de la nomenclature romaine des contrats classiques. . . . .	189

VI. — Contrats constitutifs de créances,  
et contrats translatifs de biens.

	Pages.
139. Utilité de cette classification. . . . .	190
140. Combinaison de ces deux objets dans un contrat. . . . .	191

## CHAPITRE V

LES CONTRATS EN TANT QUE CONSTITUTIFS  
DE CRÉANCES ET D'OBLIGATIONS

## I. — L'engagement contractuel et sa valeur.

141. Efficacité juridique de l'engagement. . . . .	193
142. Valeur économique de l'engagement. . . . .	194

## II. — Le degré de l'engagement : obligations de soins et obligations de résultat.

143. Créances et obligations de résultat. . . . .	194
144. Créances et obligations de soins (on dit aussi de moyens). . . . .	195

## III. — Le crédit du débiteur et les sûretés de l'engagement.

145. Le crédit accordé à une personne. . . . .	196
146. Les deux catégories de sûretés appuyant ce crédit. . . . .	197
147. Le contrat de cautionnement. . . . .	198

IV. — Les créances de sécurité d'une personne,  
qui naissent de contrats patrimoniaux.

148. Découverte, par la jurisprudence récente, des créances contractuelles de sécurité personnelle. . . . .	200
149. Degré des créances de sécurité. . . . .	201

## V. — Relativité du contrat constitutif de créances.

150. Principe de l'effet relatif du contrat et limites. . . . .	202
151. Exceptions au principe. . . . .	202
152. Suite : En interférant deux contrats, la loi peut intégrer, dans l'un, les créances nées de l'autre. . . . .	203
153. Suite : La responsabilité délictuelle du tiers complice de la violation d'un engagement contractuel par son débiteur. . . . .	204
154. Suite : Raccourcissement légal, par suppression d'un maillon intermédiaire, d'une chaîne d'engagements en monnaie : l'action directe. . . . .	205
155. Les parties, les ayants cause et les tiers. . . . .	206

VI. — Malléabilité, par des contrats postérieurs,  
des créances contractuelles.

156. Renvois. . . . .	208
-----------------------	-----

## CHAPITRE VI

## LES CONTRATS EN TANT QUE TRANSLATIFS DE BIENS

## I. — Caractères généraux.

	Pages.
157. Nomenclature des contrats translatifs de biens. . . . .	209
158. Les contrats translatifs de biens incorporels. . . . .	210
159. Le cas du contrat créateur d'usufruit comparé avec le contrat de louage. . . . .	211
160. La créance de garantie, suite naturelle du transfert d'un bien par contrat. . . . .	212

## II. — Le principe de l'effet translatif immédiat des contrats, ses limites et ses exceptions.

161. La règle. . . . .	213
162. Ses exceptions contractuelles. . . . .	214
163. Ses limites naturelles : inapplicabilité aux choses de genre et aux choses futures. . . . .	215

## III. — L'opposabilité aux tiers des contrats translatifs, et l'institution de mesures de publicité.

164. La translation d'un bien par contrat aura effet pour les tiers, mais ne leur deviendra souvent opposable qu'après certaines formalités. . . . .	215
165. La protection, par l'article 2279, des tiers acquéreurs de meubles corporels. . . . .	216
166. L'organisation de la publicité des acquisitions de droits sur les immeubles. . . . .	217
167. Transmissions mobilières faisant l'objet de publicités diverses. . . . .	218

## IV. — Les modes juridiques de translation de la monnaie.

168. Le principe du versement en espèces légales. . . . .	219
169. Evolution allant de la tradition matérielle de monnaie à la tradition symbolique. . . . .	220
170. Rôle intermédiaire de la créance appelée « provision » dans les transferts symboliques d'argent. . . . .	221
171. Mission des banquiers dans les paiements symboliques. . . . .	223
172. Avantages, en micro-économie et en macro-économie, des techniques juridiques de transferts symboliques d'argent. . . . .	224

## CHAPITRE VII

## MODALITÉS DU CONTRAT DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

## I. — Le terme dans les contrats.

173. Le terme proprement dit. . . . .	226
---------------------------------------	-----

Pages.

174. Le dynamisme de l'échéance suivant le terme suspensif. . . . .	229
175. La mise en demeure et le terme de grâce. . . . .	229

## II. — La condition dans les contrats.

176. Nature de la condition. . . . .	230
177. Rétroactivité de la condition. . . . .	232
178. Conditions donnant lieu à des règles spéciales. . . . .	232
179. Intégration de la créance conditionnelle dans le contrat. . . . .	233
180. Résolution d'un contrat synallagmatique aux torts de celui qui y manque. . . . .	233

## III. — Localisation du contrat.

181. Utilité de cette localisation. . . . .	235
---	-----

## CHAPITRE VIII

## LA NULLITÉ ET LA RÉVISION DES CONTRATS

## I. — Nature et classification des nullités.

182. Définition. . . . .	236
183. Les différentes catégories de nullités. . . . .	237

## II. — Causes de nullité d'un contrat.

184. Rappels et plan. . . . .	238
185. Incapacités rendant nul un contrat. . . . .	238
186. Nullité des contrats immoraux et illicites. . . . .	239
187. Nullités de forme. . . . .	241

## III. — La révision des contrats.

188. Révision motivée par un déséquilibre initial. . . . .	242
189. Révision motivée par un déséquilibre survenu postérieurement au contrat. . . . .	242

## IV. — Le refus d'action en justice à l'occasion des contrats immoraux.

190. La maxime « <i>Nemo auditur...</i> ». . . . .	244
--	-----

## CHAPITRE IX

## LA PREUVE DU CONTRAT ET DES ACTES JURIDIQUES

## I. — Position du problème.

191. Importance des questions de preuve et hygiène de la preuve préconstituée. . . . .	245
192. Charge de la preuve, et présomptions légales. . . . .	247

II. — Situation des tiers dans la présentation de la preuve.		Pages.
193.	Principe et règles concernant la preuve de la date d'un acte . . . . .	248
194.	Protection des tiers contre la simulation et les contre-lettres . . . . .	249
III. — Modes de preuve et supériorité légale de la preuve écrite.		
195.	Modes et hiérarchie des preuves . . . . .	251
196.	La preuve écrite et sa place dans la hiérarchie . . . . .	252
197.	Les catégories de preuves écrites . . . . .	253
198.	La montée de techniques modernes de preuve . . . . .	254
199.	La preuve et le rôle du juge; l'utilisation de l'expert . . . . .	255

### TROISIÈME PARTIE

#### LA VIE JURIDIQUE DES CRÉANCOES

Origines des créances  
Créances de réparation; flux des créances  
à travers la vie juridique; liquidations;  
extinction des créances

##### CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

#### EXPRESSION GÉNÉRALE DE CETTE VIE

##### I. — Vision juridique.

200.	La naissance de la créance et ses deux sources : engagements volontaires et devoirs légaux de réparation . . . . .	259
201.	Les transferts et modifications de créances dans le flux de la vie juridique . . . . .	260
202.	Les liquidations . . . . .	260
203.	L'extinction des créances . . . . .	261

##### II. — Parallélisme d'une vision économique.

204.	Différence de point de vue, entre le droit et les sciences économiques, sur la vie des créances . . . . .	262
205.	Importance différente, mais solidarité des mouvements étudiés par le juriste et l'économiste . . . . .	262
206.	Différence de méthode . . . . .	264

##### III. — La vision comptable et ses imperfections.

207.	Différence des points de vue comptables entre droit et science économique . . . . .	265
208.	Conditions pour que la naissance d'une créance ou d'une obligation se projette en comptabilité usuelle . . . . .	266
209.	Conditions pour que l'extinction d'une créance ou d'une dette figure en comptabilité usuelle . . . . .	267

	Pages.	
210.	Avances et retards des écritures de la comptabilité usuelle sur la vie des créances . . . . .	267
211.	Lacunes durables de la comptabilité . . . . .	270
212.	La nécessité de la computation des modalités de la créance; l'échéancier . . . . .	271
213.	L'arbitraire de la fixation comptable de la valeur . . . . .	272
214.	L'interprétation et l'analyse des comptes et des bilans . . . . .	272
215.	L'aspect inter-entreprises de la vie comptable d'une créance . . . . .	274

### TITRE PREMIER

#### Les réparations

216.	Droit à la sécurité, source moderne et commune des créances de réparation. — Divisions de ce titre d'après l'origine de ces créances . . . . .	275
------	--	-----

##### CHAPITRE PREMIER

#### LA RESPONSABILITÉ CIVILE DANS SON ÉVOLUTION ET SES CATÉGORIES

##### I. — L'évolution fondamentale de la responsabilité civile.

217.	L'ancienne conception de la responsabilité civile dérivant essentiellement de la faute . . . . .	277
218.	La multiplication des risques . . . . .	278
219.	Les responsabilités sans faute et leur caractère collectif . . . . .	279
220.	L'assurance de responsabilité et sa portée . . . . .	279

##### II. — Catégories des responsabilités.

221.	Responsabilité contractuelle ou délictuelle . . . . .	281
222.	Responsabilité civile et responsabilité pénale . . . . .	283

##### CHAPITRE II

#### RESPONSABILITÉ FONDÉE SUR LA FAUTE DU DÉFENDEUR

223.	Définition de la faute, et importance gardée par elle . . . . .	285
------	---	-----

##### I. — Les devoirs dont la faute est la violation.

224.	Devoirs déterminés que méconnaissent des fautes . . . . .	287
225.	Le devoir général de ne pas nuire à autrui, sauf fait justificatif . . . . .	288
226.	La responsabilité née de l'abus du droit . . . . .	289
227.	L'abstention fautive . . . . .	290

II. — L'imputabilité de la faute.		Pages.
228.	Exclusion de la faute par un cas fortuit ou de force majeure. . . . .	291
229.	Personnes à qui une faute ne peut être imputée. . . . .	291
III. — La preuve de la faute.		
230.	Charge de cette preuve. . . . .	292
231.	Les moyens de preuve. . . . .	292
232.	Les présomptions légales de faute; le cas de la responsabilité des parents pour le dommage causé par leurs enfants mineurs. . . . .	292

## CHAPITRE III

RESPONSABILITÉ CIVILE FONDÉE SUR LE RISQUE  
DU FAIT D'AUTRUI

233.	Le cadre économique et social actuel de la responsabilité des commettants. . . . .	295
234.	Lien nécessaire de préposition. . . . .	296
235.	Le dommage doit avoir été causé dans l'exercice des fonctions. . . . .	296

## CHAPITRE IV

RESPONSABILITÉ CIVILE FONDÉE SUR LE RISQUE  
DU FAIT DES CHOSES

## I. — Nature de cette responsabilité.

236.	Il ne s'agit pas d'une simple présomption de faute. . . . .	298
237.	Equivoque réapparue en jurisprudence. . . . .	299

## II. — Choses dont le gardien doit répondre.

238.	Application générale à toutes les choses matérielles, même non dotées d'une énergie indépendante de celle que leur imprime l'homme. . . . .	299
239.	Texte spécial à la responsabilité du fait des animaux. . . . .	301
240.	Responsabilité spéciale du fait de la ruine d'un bâtiment. . . . .	301

## III. — Détermination du gardien.

241.	Le gardien est un indépendant et non un préposé. . . . .	302
242.	La garde responsable peut passer du propriétaire à un usager libre. . . . .	303
243.	Division possible de la garde responsable. . . . .	303
244.	Cas spécial des automobiles. . . . .	304

## IV. — Exonération du gardien responsable.

	Pages	
245.	La faute d'autrui n'exonère pas pleinement le gardien responsable. . . . .	304
246.	Le cas fortuit ou de force majeure. . . . .	305
247.	Le cas particulier du dommage causé par un incendie. . . . .	306
248.	Exclusion de l'article 1384, al. 1 <sup>er</sup> , en cas de responsabilité contractuelle, et suppléance possible de la responsabilité quasi-délictuelle par une obligation contractuelle de sécurité. . . . .	306

V. — Combinaison de la responsabilité du fait des choses  
et de la responsabilité du commettant.

249.	Concordance et différences de ces deux responsabilités. . . . .	307
------	---	-----

## CHAPITRE V

CAUSALITÉ DU DOMMAGE INCOMBANT  
A UN RESPONSABLE

## I. — Dans la responsabilité dérivée de la faute.

250.	Caractère causal de la faute. . . . .	308
251.	Cas de pluralité de fautes ayant logiquement concouru au dommage. . . . .	309
252.	Déviations de la jurisprudence quant à la causalité de la faute médicale. . . . .	309

## II. — Dans la responsabilité du fait d'une chose.

253.	La logique des principes et la jurisprudence. . . . .	310
254.	Dommage réciproque en cas de collision. . . . .	311

## CHAPITRE VI

L'ASSURANCE MOYEN CONTRACTUEL DE RÉPARATION,  
ET SES RAPPORTS AVEC LA RESPONSABILITÉ CIVILE

255.	L'assurance de choses en tant que créance de réparation. . . . .	313
256.	L'incidence finale du dommage dans les rapports de la responsabilité et des assurances. . . . .	314

## CHAPITRE VII

RÉPARATION DES APPAUVRISSEMENTS INJUSTES DONT  
BÉNÉFICIE AUTRUI

257.	Technique des restitutions. . . . .	316
------	-------------------------------------	-----

## I. — Paiement et répétition de l'indû.

	Pages.
258. Cas de paiement de l'indû restituables. . . . .	317
259. La répétition de l'indû en cas de nullité de la créance payée. . . . .	317

## II. — Gestion d'affaires.

260. Caractères généraux et part des engagements pris. . . . .	319
261. Créance naissant, pour le géré, de l'engagement unilatéral du gérant . . . . .	319
262. Le rétablissement des valeurs entre les patrimoines du gérant et du géré. . . . .	320

## III. — Enrichissement sans cause et action « de in rem verso ».

263. Reconnaissance, par la jurisprudence, de l'action « de in rem verso ». . . . .	321
264. Première condition : transfert d'une valeur reconnaissable d'un patrimoine à un autre. . . . .	321
265. Deuxième condition : absence de justification. . . . .	322
266. Troisième condition : caractère subsidiaire de l'action « de in rem verso ». . . . .	323

## TITRE II

## Les transformations des créances.

## CHAPITRE PREMIER

## LA CESSION DE CRÉANCE

267. Objet et caractères de la cession. . . . .	327
268. Moyen classique de rendre la cession de créance opposable aux tiers : l'article 1690 du Code civil. . . . .	329
269. Les cessions de créances dites commerciales. . . . .	330
270. La loi n'admet pas la cession de dettes, et n'organise donc pas la cession de contrats ou de marchés commerciaux . . . . .	331

## CHAPITRE II

## AUTRES OPÉRATIONS SUR CRÉANCES

## I. — La novation.

271. Définition et diversité. . . . .	332
272. Conditions de preuve. . . . .	333
273. Effets de la novation. . . . .	333

## II. — Mise d'une créance en compte courant.

274. Objet, nature et effets. . . . .	334
---------------------------------------	-----

## III. — Délégation d'un nouveau débiteur.

	Pages.
275. Définition et distinction. . . . .	334
276. Comment s'expliquent la plupart des délégations. . . . .	334

## IV. — Subrogation à une créance payée.

277. Caractère de l'opération. . . . .	335
278. Cas de subrogation. . . . .	336

## TITRE III

## Les liquidations et les créances qu'elles dégagent et précisent.

279. Nature de la liquidation; ses deux champs d'application. . . . .	339
---	-----

## CHAPITRE PREMIER

## LIQUIDATION DES RÉPARATIONS

## I. — Les principes.

280. L'égalisation, au dommage, de la créance d'argent qui le répare . . . . .	341
281. Correctifs de l'égalisation. . . . .	342
282. Rôle juridique de la liquidation. . . . .	343
283. Date d'estimation du dommage réparable. . . . .	344

## II. — Méthode d'estimation de la créance de réparation.

284. Pour un bien détruit, dégradé ou déprécié . . . . .	345
285. L'estimation d'un dommage souffert par le corps humain . . . . .	346
286. L'estimation du dommage mortel. . . . .	347

## III. — L'estimation en argent du dommage moral.

287. Le principe et la variété de ses solutions. . . . .	348
288. Méthode nuancée de l'indemnisation d'un dommage moral. . . . .	350

## IV. — L'acte liquidatif de la créance d'indemnité.

289. Dommages-intérêts compensatoires ou dommages-intérêts moratoires . . . . .	351
290. Nécessité et caractères de l'acte liquidatif. . . . .	352

## V. — Concours, autour de la victime, de plusieurs débiteurs de réparation, et recours liquidatifs entre eux.

291. Siège principal de la pluralité des dettes de réparation : dommage à la personne. . . . .	353
--	-----

292. Droits de poursuite de la victime; mesure de l'obligation respective, envers elle, de chacun des débiteurs de réparation. . . . .	355
293. Liquidation, à leur rang, des contributions respectives des débiteurs de réparation. . . . .	356
294. Recours déréglés entre débiteurs de réparation. . . . .	357
295. Le coût économique et social du désordre des réparations. . . . .	360

## CHAPITRE II

LIQUIDATION DE MASSES DE BIENS INDIVIS  
PAR ÉTABLISSEMENT DES CRÉANCES DE RÉPARTITION

## I. — Les principes.

296. La formation de la masse, et les créances de rapports et de prélèvements. . . . .	361
297. Les créances dans les liquidations de masses de biens partageables; substitution progressive de créances d'attribution en valeur, à l'éclatement en nature de la copropriété. . . . .	362
298. L'égalisation des droits des appelés. . . . .	363
299. La créance d'attribution comptabilisée en monnaie. . . . .	364
300. Date de détermination de l'égalité. . . . .	365

## II. — Estimation et réalisation des biens de la masse.

301. Nécessité fréquente d'estimations successives des biens de la masse. . . . .	366
302. Réalisation des biens de la masse. . . . .	368
303. La revalorisation des soultes entre le moment où elles sont attribuées, et le moment où elles sont payées. . . . .	369

## III. — L'acte liquidatif des créances d'attribution; — l'effet déclaratif du partage.

304. Nécessité et caractères de l'acte liquidatif. . . . .	369
305. Respect nécessaire de l'égalité dans les conventions liquidatives. . . . .	370
306. Partage judiciaire. . . . .	371

## TITRE IV

## Extinction de la créance.

## CHAPITRE PREMIER

## LE PAIEMENT D'UNE CRÉANCE

## I. — Caractères et preuve du paiement.

307. Caractères généraux du paiement. . . . .	375
308. Preuve du paiement. . . . .	376

309. Imputation du paiement. . . . .	377
310. Conditions de validité du paiement. . . . .	378

## II. — Les paiements forcés.

311. Le paiement imposé par le créancier. . . . .	379
312. Moyens, pour le débiteur, de forcer le créancier à recevoir paiement. . . . .	382

## CHAPITRE II

LES PROCÉDÉS INDIRECTS ÉTEIGNANT LA CRÉANCE  
PAR DÉSINTÉRESSEMENT DU CRÉANCIER

## I. — La compensation.

313. Technique générale. . . . .	383
314. La compensation légale. . . . .	383
315. Compensation conventionnelle ou judiciaire. . . . .	384

## II. — La passation d'une créance en compte-courant.

316. L'effet extinctif du compte courant. . . . .	385
317. Intérêts de la pratique du compte courant. . . . .	386

## III. — Autres modes de désintéressement du créancier.

318. La dation en paiement. . . . .	386
319. La novation. . . . .	387
320. La confusion. . . . .	387

## CHAPITRE III

CAUSES ÉTEIGNANT UNE CRÉANCE  
SANS DÉSINTÉRESSEMENT DU CRÉANCIER

## I. — Extinction volontaire d'une créance par remise de dette.

321. Nature de la remise de dette. . . . .	388
322. Preuve de la remise de dette. . . . .	388
323. Remises concordataires. . . . .	389

## II. — Extinction d'une créance par accident.

324. Cas de survenance fortuite d'une impossibilité d'exécution. . . . .	390
325. Cas de survenance de l'insolvabilité du débiteur. . . . .	390

## III. — Extinction d'une créance par prescription.

326. Nature juridique et délai. . . . .	391
327. Interruption de prescription. . . . .	392
328. Point de départ et suspension de la prescription. . . . .	393
329. Effets de la prescription extinctive d'une créance. . . . .	394